

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

**373<sup>ième</sup> séance**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**, tenue le 2 février 2009 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Gilles Devault, maire  
M. Jean-Robert Rivard, conseiller  
Mme Ginette Douville, conseillère  
MM. Pierre Fecteau, conseiller  
Mario Charest, conseiller  
Mme Louise Marchildon, conseillère  
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Est absent : M. Marc Goyette, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

**1. Préliminaires**

**1.1 Prière**

**1.2 Adoption de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

1. Préliminaires
  - 1.1 Prière
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009
  - 1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent
  - 1.5 Informations
    - 1.5.1 Liste des permis délivrés
    - 1.5.2 Statistiques
      - 1.5.2.1 Consommation électrique
      - 1.5.2.2 Consommation en eau
    - 1.5.3 Rapport de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna
  - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
  - 2.1 Adoption des comptes
  - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
  - 4.1 CSSS Vallée-de-la-Batiscan
  - 4.2 C.P.A. La Pérade
  - 4.3 Parc de la rivière Batiscan
  - 4.4 Défense des droits des aînés de la région de Mékinac et Des Chenaux
  - 4.5 Autorisation à circuler dans les rues de la municipalité
5. Assainissement des eaux usées
6. Comité de sélection pour analyse des soumissions de services professionnels
7. Abrogation de la résolution numéro 2009-01-019
8. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme
9. Acceptation du rôle de perception 2009
10. Demande de soumission par invitation pour l'acquisition d'un camion Ford F-150 2009
11. Outillage

12. Activité de golf
13. Porte accordéon (aréna)
14. Contrat de diffusion (Bulletin des Chenaux)
15. Comité d'étude pour la mise en place d'un service de cueillette et de transport des matières résiduelles
16. Adoption du règlement numéro 2008-270 décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Petit Sainte-Marie numéro 2
17. Virée Île-du-Grand est
18. Aide financière Société arts et jardins site Madeleine de Verchères
19. Aide financière Hockey mineur et patinage artistique
20. Achat d'équipements
21. Offre d'emploi
22. Emploi d'été 2009
23. Service d'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement
24. Virée Île-du-Sable ouest
25. Rapport de comités
26. Autres sujets
  - a)
  - b)
  - c)
27. Période de questions
28. Clôture de la séance

**2009-02-032**

Sur la proposition de Mario Charest appuyée de Louise Marchildon, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

### **1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2009**

**2009-02-033**

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Jean-Robert Rivard, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Adoptée.

### **1.4 Affaires découlant du procès-verbal précédent**

Le conseiller Mario Charest demande si les municipalités de Deschambault-Grondines et Saint-Casimir ont répondu à la résolution numéro 2009-01-028 concernant la demande d'une rencontre pour établir une entente mutuelle sur la protection incendie.

### **1.5 Informations**

#### **1.5.1 Liste des permis délivrés**

#### **1.5.2 Statistiques**

##### **1.5.2.1 Consommation électrique**

##### **1.5.2.2 Consommation en eau**

#### **1.5.3 Rapport de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna**

Les rapports de la directrice des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna ont été déposés à la table du conseil pour les mois de novembre et décembre 2008; la conseillère Louise Marchildon demande s'il y aurait possibilité d'avoir les coûts réels par mois des revenus et dépenses de l'aréna Optimiste.

## 1.6 Correspondance

### Ministère

#### Fédération québécoise des municipalités

Communiqué informant des mesures immédiates pour stimuler l'économie des régions du Québec.

La présidente d'élection, déclare élu au sein du conseil d'administration de la FQM, monsieur Christian Fortin, maire de la municipalité de Batiscan.

#### Commission de protection du territoire agricole

En vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles une décision a été prise, autorisant l'utilisation à des fins résidentielles, une seule résidence sur une unité foncière vacante suivant un nombre d'hectares.

#### M.R.C. des Chenaux

Transmet un chèque représentant la deuxième et troisième tranche de l'aide accordée pour les projets d'amélioration salle de quilles, parcs du pont, P'tit bonheur, site Madeleine-de-Verchères et infrastructures de loisir dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité.

Transmet une copie des avis publics de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2008-09-55 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé et de l'entrée en vigueur du règlement numéro 2008-10-57 amendant le règlement de contrôle intérimaire de la MRC des Chenaux.

#### Offre de services

#### Félicitations et/ou remerciements

La Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade remercie la municipalité pour sa contribution.

#### Information

Évaluation André Bournival transmet une copie de lettre adressée à la MRC des Chenaux informant de l'importance de leur transmettre les changements de zonage municipal et aux services municipaux.

Hydro-Québec dans le cadre du programme *Mieux consommer* a transmis à la municipalité le chèque au montant de 3 510 \$.

ÉducExpert transmet le certificat pour la formation complète *Pompier 1* pour les pompiers suivants : Francis Perron et Martin Légaré.

La Fondation de l'Office diocésain de pastorale sollicite une cotisation annuelle.

La Fondation prévention suicide les Deux Rives demande un appui financier.

## 2. Administration générale

### 2.1 Adoption des comptes

#### Comptes payés pour janvier 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Société d'histoire	contribution financière	600,00
Ass. des pourvoyeurs	commandite saison pêche 2008-2009	8 000,00
Ass. des directeurs mun.	cotisation 2009	496,98
Croix bleue du Québec	ass. collective janvier 2009	2 345,83
Ecole sec. le Tremplin	publicité album finissant 2008-2009	75,00
Fabrique Ste-Anne	aide financière réfection toiture	<u>5 000,00</u>
<b>Total</b>		<b>16 517,81</b>

#### Prélèvements automatiques

Aréna optimiste	subvention vers. janvier 2009	6 417,31
Bell Mobilité	cellulaire premiers répondants	37,64
Caisse pop.Seigneurie Ste-M.	frais de service	35,00
Entr. Rivard & Frères	contrat déneigement 2e vers. de 6	32 733,75
Excel Télécommunications	interurbains	20,63
Fiducie Desjardins inc.	REER décembre	2 729,04
Groupe CLR	radios mobiles	784,11
Gaz Métro	chauf. hôtel de ville, gar.mun.	1 401,94
Hydro-Québec	391 rue Principale	430,81
	centre communautaire	629,63
	100 rue de la fabrique	3 415,31
	éclairage des rues	1 286,64
	2400 rte de la Station	2 038,46
Pétrolière L'impériale	carburants voirie, incendie	392,12
L'impériale Esso	diesel déneigement	844,05
L'ADIC	subvention vers. janvier 2009	2 129,17
Marcel Guimond & Fils	déneigement 2 <sup>e</sup> vers. de 3	990,72
Ministère revenu du Québec	déducat.cot.employeur	7 151,41
Groupe Négotel	téléphone cellulaire	141,56
Receveur général	déducat.cot.employeur taux réduit	1 868,38
Receveur général	déducat.cot.employeur taux régulier	639,15
Télus Mobilité	cellulaire travaux public	69,90
Télus Québec	tél. : incendie, hôtel ville	<u>164,36</u>
<b>Total</b>		<b>66 351,09</b>

Les salaires versés pour la période du 28 décembre 2008 au 24 janvier 2009 s'élèvent à 32 045,66 \$.

#### Comptes à payer pour février 2009

<u>Nom</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Biolab	analyses eau potable	211,32
Buro plus	stylos, feuilles blanches, etc.	66,53
Centre du trophée	figurines pompiers (rés. : 08-12-344)	219,93
CGER	location autopompe décembre	2 118,66
Chemins fer Québec-Gatineau	entretien traverses à niveau janvier	712,44
Construction FJL inc.	décompte progressif no 3	7 936,54
Consultant Mésar	honoraires mise aux normes puits P-4	3 626,44
C.T.A.F.C.M.	quote part 2009	2 003,50

Croix bleue	ass. collective février 2009	2 345,83
CRSBP Centre du Québec	contribution 2009 moins crédit	10 356,93
Cummins	inspection génératrice	310,41
Dijitec	photocopies octobre à janvier	176,01
Entreprises Rivard et Frères	godets de sable à abrasifs, transport	463,46
Excavation Guy Marceau	location rétrocaveuse	338,62
Fabrique Ste-Anne	location du parc bail 2009	500,00
Fédération québécoise mun.	Dicom : transport pièces et cot. annuel	1 734,05
Formiciel	comptes de taxes, enveloppes, etc.	609,53
Fournitures de Bureau Denis	boîtes classement, tampon	79,41
Garage Jean Caron inc.	citerne, filtreur, graissage etc.	249,64
Graymont	granulat calcaire	211,18
Groupe Lafrenière tracteurs	coude, hexagone 3/8, huile, etc.	19,23
Imprimerie le Graffiti	feuilles d'entêtes	1 044,09
J.D. Paré Électrique inc.	lampes 100w pour éclairage des rues	159,15
Lambert, Therrien, Bordeleau	mise en demeure (compte collection)	489,37
Langlois électrique	réparation éclairage des rues	200,19
L.P. Tanguay	hypochlorite de sodium en vrac	451,50
Marché La Pérade inc.	produits nettoyage, lait, eau, etc.	43,74
MRC des Chenaux	50 % quote part	67 093,17
Municipalité de Batiscan	achat d'eau potable décembre 2008	7 395,62
Pétrolière Olco	carburant	355,22
PCI Blanchet inc.	travaux pétroliers poste de pompage	4 063,50
La Pérade Ford	pièce unité d'urgence	16,93
Pétrolière Germain inc.	huile à moteur	50,65
PG Govern	contrat 2009, 1 <sup>er</sup> de 2 versements	3 614,82
Pharmacie Mailhot	papier emballage pour décoration Noël	17,01
Pitney Bowes	location balance et compteur postal	135,28
Produits d'entretien GS inc.	déclaceur, savon à main, etc.	123,60
Protection incendies CFS	recharge extincteurs	346,00
Québec municipal	adhésion annuelle 2009	310,41
Les produits Rosan	café	65,00
SCFP 50	cotisations syndicales	200,63
SCFP 60	cotisations syndicales	122,96
Signoplus	panneaux signalisation	212,77
Westburne	afficheurs ass. des eaux	218,08
Zone Technologies	4 lumières vertes (led)	<u>169,99</u>
<b>Total</b>		<b>121 189,00</b>

#### 2009-02-034

Sur la proposition de Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes payés et les salaires versés pour le mois de janvier pour les sommes respectives de 82 868,90 \$ et 32 045,66 \$ et les comptes à payer pour le mois de février, tels qu'ils apparaissent sur la liste présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier, totalisant 121 189,00 \$ et autorise ce dernier à en faire le paiement.

Certificat numéro

Adoptée.

#### 2.2 Argent reçu

### 3. Période de questions

### 4. Demandes diverses

#### 4.1 CSSS Vallée-de-la-Batiscan

#### 2009-02-035

Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité de mettre à la disposition du CSSS Vallée-de-la-Batiscan, la salle du Centre communautaire, le 23 février prochain, en soirée, pour une présentation de leur plan de vieillissement pour les prochaines années.

Adoptée.

#### 4.2 C.P.A. La Pérade

**2009-02-036** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de payer une publicité de 80 \$, pour une page de publicité au Club de patinage artistique La Pérade pour leur spectacle annuel.

Adoptée.

#### 4.3 Parc de la rivière Batiscan

**2009-02-037** Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à l'offre publicitaire du dépliant du Parc de la rivière Batiscan.

Adoptée.

#### 4.4 Défense des droits des aînés de la région de Mékinac et Des Chenaux

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population vieillissante;

CONSIDÉRANT la diversité des services à offrir aux personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT que nous sommes en accord d'améliorer l'offre des services à nos aînés;

CONSIDÉRANT que entre avril 2001 et avril 2010 nous subirons 44 fermetures de lits au CSSS Vallée de la Batiscan;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial de conserver le service universel aux personnes en perte d'autonomie et de vivre avec toute la dignité qu'elles méritent;

**2009-02-038** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'appuyer la coalition Défense des droits des aînés de la région Mékinac et des Chenaux et ce, pour empêcher la fermeture des lits en Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) au Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de la Batiscan.

Adoptée.

#### 4.5 Autorisation à circuler dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT que le conseil municipal étudie la possibilité d'adopter un règlement pour permettre la circulation des motoneiges et des véhicules tout terrain sur certaines rues de la municipalité ainsi que sur la route 138;

**2009-02-039** Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité de vérifier auprès du ministère des Transports du Québec, direction de la Mauricie – Centre-du-Québec les possibilités d'adopter un tel règlement.

Adoptée.

### 5. Assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que par l'entremise de monsieur Michel Bérubé, ingénieur chez Pluritec, un bordereau de correctif aux ouvrages # 3 dans le cadre de la mise en service des ouvrages d'assainissement a été transmis à monsieur Alain Roy, ingénieur au ministère des Affaires municipales et des Régions, direction des infrastructures en date du 18 novembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 janvier 2009, monsieur Michel Bérubé, ingénieur chez Pluritec a reçu une réponse à l'effet que tous les travaux visant la correction d'une erreur de conception, de remplacement d'équipements endommagés, défectueux, déficients ou qui n'affecte pas la performance des ouvrages d'assainissement des eaux usées ne peuvent être admissibles comme travaux correctifs et qu'il indique que la grande majorité des travaux demandés ne sont pas des correctifs et ne peuvent être admissibles aux subventions;

**2009-02-040**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de demander à monsieur Michel Tremblay, ingénieur chez Roche Itée ainsi qu'à monsieur Michel Bérubé, ingénieur chez Pluritec à venir rencontrer les membres du conseil, soit le 17 ou 24 février prochain, à l'hôtel de ville, à 19 h 30, dans le but de finaliser les dits travaux d'assainissement des eaux et qu'il soit accepté par la direction générale des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions.

Adoptée.

#### **6. Comité de sélection pour analyse des soumissions de services professionnels**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2009-01-017, la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour service professionnel, pour la mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que la loi 60 oblige la formation d'un comité de sélection comprenant au moins trois membres et que les membres du conseil municipal ne peuvent pas faire partie du comité ;

**2009-02-041**

Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité de former un comité de sélection avec les personnes suivantes : madame Nancy Benoît et messieurs Jeannot Leduc, Gérard Juneau et René Roy qui feront leur recommandation suivant un système de pondération et d'évaluation des offres.

Adoptée.

#### **7. Abrogation de la résolution numéro 2009-01-019**

**2009-02-042**

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution numéro 2009-01-019.

Adoptée.

#### **8. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2008-269 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les articles 2.1, 2.2 et 2.4 du dit règlement;

**2009-02-043**

Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants :

- Siège numéro 1 madame Anne Desjardins;
- Siège numéro 2 monsieur Gérard Juneau, président du comité;
- Siège numéro 3 madame Louise Marchildon;
- Siège numéro 4 monsieur Joscelin Bélanger;
- Siège numéro 5 madame Ginette Douville;

Sièges numéro 1, 3 et 5 auront une durée d'un an soit l'année 2009 et les sièges numéro 2 et 4, auront une durée de deux ans soit les années 2009 et 2010.

Adoptée.

9. **Acceptation du rôle de perception 2009**

**2009-02-044** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité que le rôle de perception pour l'année 2009 soit accepté tel que présenté;

Foncière générale	1 398 598,79
Dettes puits, aqueduc Ile-du-Large, chemins des îles, assainissement des eaux	280 868,68
Eau et compteurs	243 091,96
Ordures	147 932,00
Roulottes	2 160,00
Piscine	3 775,00
Fosses	13 818,00
Arrérages	38 725,78
Intérêts	<u>4 343,71</u>
Total	2 133 313,92
Crédit MAPAQ	(296 838,11)
<b>Total</b>	<b>1 836 475,81</b>

Adoptée.

10. **Demande de soumission par invitation pour l'acquisition d'un camion Ford F-150 2009**

**2009-02-045** Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à La Pérade Ford inc. et Trois-Rivières Ford Lincoln pour l'acquisition d'un Ford F-150 2009 XL, cabine double à ailes continues 4X4, 163 pouces, plateau de 8 pieds :

Moteur : V8 de 5,4 L EFI 3 soupapes, véhicule à carburant mixte  
Transmission automatique, électronique à 6 vitesses, à surmultipliée  
Rapport de pont de 3,73  
PNBV : 3 719 kg (8 200 lb), ensemble de charge utile, service dur  
Pneus LT245/75Rx17E FN T/T (5)  
Roues : 17 pouces en acier grande capacité – 7 écrous  
Banquette divisée 40/20/40 en tissu  
Empattement de 163 pouces  
Commande de freins de remorque  
Radio AM/FM stéréo avec montre  
Rétroviseurs de remorquage noirs avec glaces chauffantes à réglage manuel  
Ensemble de remorquage Max  
Groupe décor XL  
Fond de caisse  
Marche pieds, plate forme  
Marche pieds (latéraux de plateau)  
Marche pieds de ayon  
Couleur : gris argent brillant, code UI

La soumission devra être parvenue au bureau de la municipalité dans une enveloppe scellée portant l'inscription «Soumission», et sera reçue au plus tard le 25 février prochain à 10 h 00, au bureau de la municipalité situé à 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0, pour ensuite être ouverte au même endroit et à la même heure.



La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Adoptée.

#### 11. **Outillage**

**2009-02-046** Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à acheter une meule d'établi de marque Black & Decker au coût de 203,16 \$, taxes incluses chez Maurice Laganière enr.

Adoptée.

#### 12. **Activité de golf**

La facture du CLD des Chenaux pour activité de golf au montant de 60 \$ sera transférée à l'Association de développement industriel et commercial de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

#### 13. **Porte accordéon (aréna)**

CONSIDÉRANT que durant les activités du soccer, la municipalité utilise l'aréna pour l'abreuvoir et les toilettes;

CONSIDÉRANT la nécessité d'installer une porte accordéon pour éviter la circulation dans tout l'aréna;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une soumission de Vitrierie du centre au montant de 2 740,61 \$, matériel, taxes et installation incluses, pour une porte en verre trempée de 15 pieds x 10 pieds;

**2009-02-047** Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à commander la dite porte chez Vitrierie du centre.

Adoptée.

#### 14. **Contrat de diffusion (Bulletin des Chenaux)**

CONSIDÉRANT l'offre de diffusion d'information municipale par le Bulletin des Chenaux au coût de 700 \$ annuellement;

**2009-02-048** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition dans le but d'afficher des avis publics de la municipalité et que le maire Gilles Devault soit et est autorisé à signer la dite entente.

Adoptée.

#### 15. **Comité d'étude pour la mise en place d'un service de cueillette et de transport des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT la fluctuation du marché pour les contrats de cueillette et de transport des ordures ménagères;

CONSIDÉRANT que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a annoncé qu'elle cessait le 31 décembre 2009 d'offrir un tel service;

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil sont d'avis qu'il serait opportun d'étudier la possibilité de doter notre MRC de la compétence requise, pour intervenir dans ce champ d'activités pour et au nom des municipalités qui le désirent;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, une MRC peut déclarer sa compétence dans ce domaine;

CONSIDÉRANT qu'à l'issue des travaux de ce comité, les municipalités seront, le cas échéant, consultées de nouveau sur une déclaration de compétence par règlement de la MRC et sur son contenu;

**2009-02-049**

Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau, et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade soit favorable à la mise en place d'un tel comité par la MRC des Chenaux.

Adoptée.

**16. Adoption du règlement numéro 2008-270 décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien du cours d'eau Petit Sainte-Marie # 2**

ATTENDU qu'en vertu de son règlement numéro 2006-06-40, adopté par la MRC des Chenaux prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts relatives à la gestion des cours d'eau et de leur paiement par les municipalités locales;

ATTENDU que des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Petit Sainte-Marie # 2 dans les limites des municipalités de Sainte-Anne-de-la-Pérade et de Saint-Prosper ont été exécutés et terminés le 19 décembre 2008;

ATTENDU que les travaux réalisés se chiffrent à 22 137,57 \$ et que les propriétaires des lots contigus doivent assumer une quote-part de 11 217,93 \$ pour l'entretien et le nettoyage du dit cours d'eau;

ATTENDU que les articles 244.1 à 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale et l'article 792 du Code municipal prévoient qu'une municipalité peut financer une quote-part de la MRC au moyen d'une tarification et que le mode de tarification soit lié au bénéfice reçu, en l'occurrence, une taxe dans le bassin de drainage du cours d'eau;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2008;

ATTENDU que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

PAR CES MOTIFS :

**2009-02-050**

Il est proposé par Jean-Robert Rivard, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité d'adopter le présent règlement portant le numéro 2008-270 intitulé : «Règlement décrétant l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien du cours Petit Sainte-Marie # 2», et il est, par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour l'objet de décréter l'imposition d'une taxe foncière relative aux travaux d'entretien du cours d'eau Petit Sainte-Marie # 2.

Le préambule en fait partie intégrante.

## Article 2 Imposition d'une taxe foncière

Une taxe foncière est imposée sur les terrains situés dans le bassin de drainage du cours d'eau Petit Sainte-Marie # 2 en proportion de l'étendue de leur superficie respective.

Les lots visés et leurs propriétaires, les superficies contributives et leurs proportions entre elles ainsi que le montant de la taxe sont indiqués au tableau qui suit.

<b>Lots</b>	<b>Propriétaires</b>	<b>Superficies contributives (hectares)</b>	<b>%</b>	<b>Montant de la taxe foncière</b>
605	Jean Nobert	16,66	2,1 %	458,86 \$
606	Ferme Leduc A et B inc.	17,22	2,1 %	474,29 \$
608-P609	Yves Lizé Al.	33,50	4,2 %	922,69 \$
610	Jean Nobert	15,48	1,9 %	426,36 \$
P611	Yves Lizé Al.	16,16	2,0 %	445,09 \$
612-613				
P614-615	Alain Leduc	48,36	6,0 %	1 331,97 \$
616	Yves Lizé & Al.	21,38	2,7 %	588,87 \$
P617-618	Ferme J.N.Y.inc.	52,66	6,6 %	1 450,41 \$
619	Michel Lefebvre Louise Langlois	17,10	2,1 %	470,98 \$
P620	Godin Normand & Al.	16,60	2,1 %	457,21 \$
621	Ferme Leduc A. et B. inc.	12,83	1,6 %	353,37 \$
P622	Ferme Adam & Fils inc.	12,56	1,6 %	345,94 \$
P624	Ferme Jetizack inc.	8,45	1,1 %	232,74 \$
P624	Ferme Jetizack inc.	7,99	1,0 %	220,07 \$
P625- P626-P627	Ferme Jetizack inc.	23,41	2,9%	644,78 \$
P625- P626-P627	Ferme Jetizack inc.	23,01	2,9 %	633,76 \$
P628	Ferme Jetizack inc.	10,55	1,3 %	290,58 \$
P628	Ferme Jetizack inc.	10,82	1,3 %	298,01 \$
629	Yvan Brouillette	25,25	3,1 %	695,46 \$
630	Stéphane Leduc	17,30	2,2 %	476,49 \$
	<b>Total</b>	<b>407,29</b>	<b>50,7 %</b>	<b>11 217,93 \$</b>

## Article 3 Paiement et date du versement

La taxe foncière doit être payée en un seul versement.

Le versement unique doit être payé et reçu au bureau de la municipalité au plus tard le 30<sup>e</sup> (trentième) jour qui suit l'expédition du compte de taxe.

Article 4 Taux d'intérêts sur l'arriéré

À compter de la date où la taxe foncière devient exigible, le solde impayé porte intérêt au taux de 15 % par année.

Article 5 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

/GILLES DEVAULT/  
Maire

/RENÉ ROY/  
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée.

**17. Virée Île-du-Grand est**

Le directeur général/secrétaire-trésorier informe que le propriétaire où la municipalité voulait aménager une virée a refusé; il informe qu'il est en discussion avec deux autres propriétaires.

**18. Aide financière Société arts et jardins site Madeleine de Verchères**

**2009-02-051** Il est proposé par Ginette Douville, appuyée de Louise Marchildon et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à verser la subvention annuelle de 10 000 \$ à la Société arts et jardins site Madeleine de Verchères.

Adoptée.

**19. Aide financière Hockey mineur et patinage artistique**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a prévu un montant de 12 000 \$ comme aide financière à l'Association du Hockey mineur des Chenaux ainsi qu'au Club de patinage artistique de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT le nombre total d'inscriptions provenant de la municipalité est de 61, ce qui représente un montant de 196,72 \$ par participant;

**2009-02-052** Il est proposé par Pierre Fecteau, appuyé de Ginette Douville et résolu à l'unanimité de verser un montant de 6 098,40 \$ (31 inscriptions) à l'Association du Hockey mineur des Chenaux et 5 901,60 \$ (30 inscriptions) au Club de patinage artistique de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**20. Achat d'équipements**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit la nécessité d'acquérir une rétrocaveuse par soucis d'économie et d'améliorer les infrastructures en priorité la voirie;

**2009-02-053** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à Excavation Guy Marceau & Fils, J.R. Brisson Équipements Ltée et Entreprises Rivard & Frères inc. pour l'acquisition d'une rétrocaveuse usagée suivant les spécifications suivantes :

Année : 2007 ou plus récente  
Heures d'opération : entre 2000 et 3000 heures maximum  
4 X 4  
Bras arrière extensible extérieur  
Air climatisé  
Siège à air  
Pieds de stabilisation réversibles  
Valve supplémentaire pour le chargeur avec godet 4 dans 1  
Valve supplémentaire pour la rétrocaveuse  
Contrepoids avant  
Stabilisateur de route «Ride control»  
Attache rapide arrière  
Godet 30 pouces  
Godet à fossés 48 pouces  
Godet à neige 96 pouces

La soumission devra être parvenue au bureau de la municipalité dans une enveloppe scellée portant l'inscription «Soumission», et sera reçue au plus tard le 25 février prochain à 10 h 15, au bureau de la municipalité situé à 200, rue Principale, Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0, pour ensuite être ouverte au même endroit et à la même heure.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et n'encourra aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Adoptée.

## 21. Offre d'emploi

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un nouveau poste régulier à temps partiel comme journalier spécialisé et opérateur de machinerie;

CONSIDÉRANT les articles 8 :06, 8 :07 et 8 :09 de la convention collective;

**2009-02-054** Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Jean-Robert Rivard et résolu à l'unanimité d'afficher ce nouveau poste à l'endroit habituel d'affichage pour une période de 10 jours avec les indications suivant l'article 8 :07 de la convention collective.

Adoptée.

## 22. Emploi d'été 2009

CONSIDÉRANT le programme Emplois Été Canada 2009;

**2009-02-055** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emplois Été Canada 2009;

QUE monsieur René Roy est autorisé au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade à signer tout document officiel concernant ledit projet et ce, avec le gouvernement du Canada;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade s'engage par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adoptée.

**23. Service d'application de la réglementation d'urbanisme et celle relative à l'environnement**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2009-01-019, la municipalité avait informé la MRC des Chenaux de l'intérêt d'adhérer au service d'inspecteur en bâtiments;

**2009-02-056** Il est proposé par Mario Charest, appuyé de Pierre Fecteau et résolu à l'unanimité de demander à la MRC des Chenaux d'arrêter l'étude des charges de la municipalité pour le service d'inspecteur en bâtiments.

Adoptée.

Suite à la démission de monsieur Marc Caron comme inspecteur en bâtiments;

**2009-02-057** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité d'informer la municipalité de Saint-Maurice de l'intérêt de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour que la dite municipalité fournisse le service d'inspecteur en bâtiments pour 1,5 jour semaine et demande s'il y a possibilité de faire parvenir à la municipalité pour la séance du 2 mars prochain, le taux horaire que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade aurait à verser pour recevoir le dit service.

Adoptée.

**24. Virée Île-du-Sable ouest**

CONSIDÉRANT l'audition du 28 janvier dernier concernant la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et la Société de conservation des milieux humides du Québec;

CONSIDÉRANT la transaction intervenue dans ce dossier et le jugement homologuant la dite transaction par le juge Bertrand Godbout, J.C.S.;

CONSIDÉRANT l'évaluation du terrain faite par monsieur Louise-Georges Baril, évaluateur agréé;

CONSIDÉRANT le montant versé pour l'acquisition du terrain qui sert à la virée Gamelin est;

**2009-02-058** Il est proposé par Louise Marchildon, appuyée de Mario Charest et résolu à l'unanimité d'informer Me Pierre Soucy, avocat que les offres de règlement et indemnité en regard à l'expropriation pour la virée Île-du-Sable ouest est fixé à 5 000 \$.

Adoptée.

**25. Rapport de comités**

Le conseiller Mario Charest informe qu'il y aura une réunion le 3 février prochain sur le projet de formation d'un comité de loisir et des sous comités.

La conseillère Ginette Douville informe de l'entente signée entre les parties concernant les activités du Moulin seigneurial de Tonnancour à Pointe-du-Lac, le Vieux presbytère de Batiscan et Domaine seigneurial Sainte-Anne site Madeleine de Verchères; que le symposium de peinture aura lieu les 13 et 14 juin prochain, que cet été il y aura un concert, que le mois d'août sera le mois d'artéfact, que la foire du livre aura lieu les 22, 23 et 24 juin prochain et que la bibliothèque municipal est fermée suite aux difficultés reliés à la centrale de prêt.

**26. Autres sujets**

**27. Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général (dénégement sortie du pont côté est, soumission pour acquisition d'une rétrocaveuse).

**28. Clôture de la séance**

**2009-02-059** L'ordre du jour étant épuisé, Louise Marchildon propose, appuyée de Ginette Douville et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 11.

Adoptée.

---

Gilles Devault,  
Maire

---

René Roy,  
Directeur général/secrétaire-trésorier